



Règlement Intérieur Accueils de loisirs



SOMMAIRE

- 1 : Contexte
- 2 : Assurance
- 3 : Public
- 4 : Horaires et journée type
- 5 : Encadrement et nature des activités
- 6 : Transport
- 7 : Les modalités d'inscription et de réservation
- 8 : Les tarifs
- 9 : Modalités de paiement
- 10 : Recueil de données personnelles et autorisations
- 11 : Hygiène et santé
- 12 : Responsabilités et transfert de garde
- 13: Restauration
- 14 : Objets personnels
- 15 : Adhésion à l'Association

Les Accueil de Loisirs sans hébergement sont gérés par l'association L'Inter'Val. L'association est agréée pour gérer plusieurs sites d'accueil situés sur les communes de Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan le Grand et Treffendel.

Nos accueils de loisirs sont des lieux de découverte, de rencontre, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de la vie en collectivité.

1. Contexte

Les structures accueillent les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires. L'organisation de l'accueil et des activités dans l'accueil de loisirs relève de la responsabilité de l'Inter'Val et est soumise à la réglementation du code de l'action sociale et des familles et du code de la santé publique.

Les Accueils de Loisirs sont habilités par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Les locaux sont mis à disposition par les communes partenaires.

2. Assurance

L'association a conclu une police d'assurance en Responsabilité Civile à la **MAIF** afin de couvrir les dommages subis ou causés par les enfants et toutes personnes intervenant au sein de la structure. Il est fortement conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle Accidents.

3. Public

Tous les enfants en âge d'être scolarisés en maternelle et primaire peuvent être accueillis au sein des Accueils de loisirs gérés par l'Inter'Val.

Les enfants sont accueillis dans la mesure des places disponibles ; les capacités d'accueil sont variables d'un site à un autre selon les locaux mis à notre disposition pour l'activité accueil de loisirs.

4. Encadrement et nature des activités

L'encadrement des activités est assuré dans **le respect de la réglementation en vigueur du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) à savoir :**

- 1 directrice responsable pour chaque site (Paimpont/Plélan ou Maxent/Monterfil/Treffendel)
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Les activités proposées sont en adéquation avec le projet pédagogique de l'Accueil de loisirs.

L'autorisation des parents portée dans la fiche d'inscription permet à l'enfant de participer aux différentes activités organisées à l'extérieur de l'Accueil de Loisirs.

5. Horaires et journée type

<i>Temps d'accueil</i>	Matin avec repas	Après-midi	Journée complète
Mercredi	7h30/9h 13h/13h30	13h/13h30 17h/18h30	7h30/9h 17h/18h30
Vacances			7h30/9h - 17h/18h30

Précisions pour le mercredi : Accueil en **деми-journée ou à la journée**

Uniquement l'après-midi pour Plélan le Grand - inscriptions pour l'accueil du matin + repas possibles auprès de la [mairie de Plélan](#)

Les horaires d'accueil du mercredis peuvent être un peu assouplis pour permettre la participation des enfants à des activités de loisirs, sur demande écrite et après échanges avec la direction :

Jusqu'à 9h30 le matin au lieu de 9h

A partir de 12h45 le midi au lieu de 13h

Dès 16h le soir au lieu de 17h

TOUTE L'ANNÉE :

En cas de départ exceptionnel de l'enfant en dehors des horaires habituels les parents devront signer une décharge de responsabilité (document disponible au sein de l'accueil de loisirs) et la journée sera due entièrement.

Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires : **En cas de retard le soir, une majoration de 5 €/enfants sera appliquée aux familles.**

En cas de retard exceptionnel, les parents doivent prévenir directement l'accueil:

AL Maxent	02 99 06 76 21
AL Monterfil	02 99 07 41 96
AL Paimpont	02 99 07 81 95
AL Plélan le Grand	06 21 98 03 82
AL Treffendel	02 99 61 04 95

Sans nouvelles **à partir de 18h30**, le responsable de l'accueil de loisirs fera le nécessaire pour joindre les personnes habilitées à venir chercher votre enfant (identités communiquées dans le dossier).

Si personne n'est venu chercher l'enfant **à 19h**, et sans nouvelles de votre part, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Une journée à l'accueil de loisirs

7h30 à 9h : Accueil du matin, réveil en douceur et petits jeux

9h30 : Regroupement, « Blabla » du matin, présentation de la journée

10h à 11h30 : Temps d'animation

11h30 à 12h : Rangement des activités et salles, mise en place de la salle de restauration. Retour au calme, passage aux sanitaires

12h à 13h : Temps de repas

13h à 14h : Temps de repos pour les plus grands, sieste pour les petits. Petites activités

14h : Fin du temps calme pour les grands, la sieste se poursuit pour les plus jeunes

14h à 15h30 : Temps d'animation

15h30 à 16h : Rangement et mise en place et préparation du goûter
Retour au calme

16h30 : Goûter et « P'tite parlotte »

17h : Rangement du goûter

Un petit groupe participe à la vaisselle avec un animateur

Activités de fin de journée : petits jeux, jeux libres, en intérieur et/ou extérieur

Jusqu'à 18h30 : Départ échelonné des enfants

6. Transport

Les parents seront informés au préalable de la destination, du mode de transport et de la nature de l'activité.

Les enfants pourront être transportés :

- soit par des **autocars** avec chauffeur,
- soit avec les **minibus** de l'association conduit par les animateurs possédant le permis B.

Dans le respect de la réglementation en vigueur

7. Les modalités d'inscription et de réservation

Votre enfant n'a jamais fréquenté nos accueils de loisirs

Le **dossier d'inscription** est à retirer auprès de l'accueil de l'association ou à imprimer via notre site internet : www.linterval.org.

Aucune inscription ne sera faite directement sur les accueils de loisirs.

Dès réception **DE VOTRE DOSSIER REMPLI** avec les pièces jointes demandées, vous pourrez réserver vos places via [l'espace famille](#)

Votre enfant a déjà fréquenté nos accueils de loisirs

Vous avez reçu par mail votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à votre Espace Famille. Les dossiers sont à renouveler chaque année au mois de mai.

Toute modification devra être signalée dans les plus brefs délais (n° tel, adresse, vaccinations,...)

Comment réserver vos places ?

Toutes les inscriptions sont à effectuer **EN LIGNE** sur notre site internet en cliquant sur l'onglet «**INSCRIPTION ENFANCE**».



Vous devez vous munir de votre identifiant + mot de passe.

Pour la procédure complète, référez-vous au **Guide pratique** disponible en téléchargement sur www.linterval.org

En cas de questions, vous pouvez contacter par téléphone l'accueil de L'Inter'Val au 02.99.06.88.90.

INSCRIPTIONS / ANNULATIONS

Les mercredis : les inscriptions ou annulations sont à effectuer **au plus tard 1 semaine avant** le mercredi souhaité (le mercredi précédent)

Les petites vacances : les inscriptions et annulations sont à effectuer **au plus tard 10 jours avant le 1er jour des vacances**

Les vacances d'été : les inscriptions ou annulations sont à effectuer selon un **calendrier spécifique**

Un document précisant l'ensemble de ces dates pour 2023/2024 est disponible à la fin de ce document ou sur notre site internet www.linterval.org (page Enfance / Infos Pratiques)

Ces délais sont nécessaires pour assurer une équipe d'animation en nombre réglementaire et adaptée aux conditions d'accueil des enfants.

Passé ces délais, l'annulation ne sera possible que sur présentation d'un justificatif médical au nom de l'enfant. Les absences non justifiées seront facturées.

Vous n'avez plus accès à l'inscription en ligne, contacter directement l'accueil par mail ou téléphone

Dans l'éventualité d'une demande d'inscription hors délais, nous pourrons accueillir vos enfants dans la limite des places encore disponibles en respectant la législation et la sécurité.

Possibilité d'annuler le jour J pour raison médicale avec prévenance et **justificatif transmis dans les 48h** pour ne pas être facturé.

Absence « non prévisible »

Toute absence doit être signalée le jour de l'inscription

Si possible avant 9 h 00

Par téléphone au 02.99.06.88.90 ou par mail accueil@linterval.org

8. Les tarifs

Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration de l'association.

Ils tiennent compte du quotient familial CAF/MSA et du forfait d'accueil choisi.

Ces tarifs sont appliqués pour les familles résidant sur les communes ayant passé une convention de partenariat avec l'association et participant financièrement au fonctionnement de la structure :

MAXENT, MONTERFIL, PAIMPONT, PLELAN LE GRAND, SAINT PÉRAN, TREFFENDEL, IFFENDIC (*pour cette dernière sous réserve du lieu exact d'habitation*)

En dehors de ces communes, l'accueil des enfants est possible mais le tarif appliqué est majoré de 5 €.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Quotient familial	< 460	461 à 530	531 à 700	701 à 1105	1106 à 1500	> 1500
Journée (repas inclus)	8,31€	9,97€	11,63€	14,96€	16,62€	18,28€
Mercredi matin + repas	6,93€	8,32€	9,71€	12,48€	13,87€	15,25€
Mercredis après-midi	4,84€	5,81€	6,78€	8,71€	9,68€	10,65€
Tarif garderie matin et soir (1h)	0,55€					

**En cas de retard le soir une majoration de 5 €/enfant
sera appliquée au prix de la journée**

NOUVEAU: Tarif dégressif pour les fratries inscrites sur la/les même(s) journée(s)
1er enfant : tarif plein
2eme enfant : - 10 % du tarif plein
3ème enfant: - 20% du tarif plein

Vous devez nous fournir à l'inscription votre numéro d'allocataire qui nous permet de consulter votre quotient familial sur le site Professionnel de la CAF (CAFPRO).

Sans ce numéro, un justificatif de votre Quotient Familial ou votre dernier avis d'imposition + relevé des prestations familiales vous sera demandé.

À défaut, le tarif plein sera appliqué.

9. Modalités de paiement

La facturation est réalisée mensuellement à terme échu et envoyée par mail. Les paiements sont à effectuer le plus rapidement possible par virement, chèque bancaire, espèce, CESU ou chèques vacances ANCV.

Déduction fiscale

Les dépenses concernant les modes de garde de votre (vos) enfant(s) de moins de 6 ans ouvrent **droit à une déduction fiscale**.

Sur votre demande, une **attestation** vous sera remise attestant des paiements de l'année concernant vos ou votre enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année N.

10. Adhésion à l'Association

Pour bénéficier des activités de l'Inter'Val, vous devez obligatoirement être titulaire d'une carte d'adhésion, cette dernière est valable du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Vous devez pour ce faire, remplir le bulletin d'adhésion joint au dossier d'inscription.

Les tarifs d'adhésion sont les suivants :

- 5 euros pour une adhésion individuelle
- 10 euros pour une adhésion familiale (2 membres de la même famille et plus.)

11. Recueil de données personnelles et autorisation

L'association L'Inter'Val est amenée à transmettre certaines données administratives uniquement à la demande des financeurs pour justification (nom et adresse des enfants accueillis, Caisse d'affiliation d'allocation CAF ou MSA). Aucune autres informations ne sont transmises.

Afin de communiquer autour de nos actions, nous sommes amenés à prendre ou diffuser des **photos ou vidéos**. Nous vous demandons pour cela une autorisation (dans la fiche d'inscription); en cas de refus, aucune photo de votre enfant ne sera utilisée.

12. Hygiène et santé

Vaccinations

Certaines vaccinations sont **obligatoires** et doivent être à jour pour toute entrée d'enfant en collectivité :

3 vaccins pour les enfants nés avant 2018, 11 pour ceux nés après.

Il est donc demandé aux parents ou aux responsables légaux de l'enfant de fournir :

- La fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription
- En cas de contre-indications médicales, une attestation du médecin traitant de moins de 3 mois doit être fournie

Maladies contagieuses

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas accueilli. Il pourra réintégrer l'accueil uniquement sur présentation d'un certificat de non contagion.

Lorsque l'enfant est malade en cours de journée, le responsable avertit les parents afin qu'ils viennent le chercher ou le cas échéant, une personne nommée par les parents comme personne à prévenir en cas d'urgence.

Prise de médicaments

Si un **traitement** est à prendre pendant l'accueil :

- L'information doit être transmise auprès du responsable
- L'**ordonnance** originale du médecin doit être obligatoirement jointe.
- Les **médicaments** seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation.

- Le **nom et prénom de l'enfant** devront être inscrits sur l'emballage

Allergie ou maladie chronique

En cas d'allergie (alimentaire ou autre) et/ou de maladie chronique (diabète, asthme...) un **Protocole d' Accueil Individualisé (PAI)** sera établi conjointement par les parents et le responsable de l'accueil de loisirs.

Une fiche descriptive des symptômes et de la conduite à tenir sera donc affichée dans un endroit consultable par l'ensemble du personnel ayant la charge de l'enfant sur le temps du centre de loisirs. Y compris au restaurant scolaire.

Handicap

Nous souhaitons participer activement à l'**inclusion de tous** dans nos accueils. Il est possible d'effectuer l'inscription d'un **enfant en situation de handicap**..

Il sera prévu :

- un **temps d'adaptation** parfois plus long pour pouvoir mieux le connaître, et connaître ses parents,
- une plus grande souplesse pour **s'adapter à ses besoins** et aux choix éducatifs de ses parents,
- un **temps d'accueil** personnalisé

Après une **1ère rencontre**, un **projet d'accueil individualisé (PAI)** sera rédigé.

13. Responsabilités et transfert de garde

Votre enfant est sous la responsabilité de l'Inter'Val à partir de son arrivée à l'accueil de loisirs jusqu'à son départ avec un parent.

Vous avez la possibilité de nommer des **personnes habilitées** à venir chercher votre enfant. Attention, Une pièce d'identité pourra être demandée.

Sans autorisation écrite de votre part, votre enfant ne sera pas autorisé à partir seul de l'accueil de loisirs.

Les parents (ou personne habilitée avec autorisation) doivent obligatoirement confier et récupérer leurs enfants **auprès de l'animateur** et transmettre toute information nécessaire au bon déroulement de l'accueil.

Ce **temps d'échange** est aussi **important** pour :

- Se renseigner sur une modification éventuelle du programme pédagogique
- nous faire part d'une attention particulière à avoir (blessure, médicaments, départ anticipé pour rdv médical...)

- vous faire un retour sur la journée de votre enfant
- Tout simplement discuter et faire connaissance avec l'équipe

14. Restauration

La restauration au sein des accueils de loisirs est confiée au **prestataire de service CONVIVIO**. Le cuisinier présent au restaurant scolaire de Plélan Le Grand assure l'ensemble des repas pour les enfants accueillis dans les différents accueils de loisirs. (Exception pour Paimpont : repas fourni par l'EHPAD de la commune)
Une livraison en liaison chaude est mise en place pour les accueils de Treffendel, Monterfil et Maxent.

Le coût du repas est inclus dans le tarif appliqué

15. Objets personnels

Les enfants accueillis à l'Accueil de loisirs ne doivent être porteurs d'aucun objet de valeur ou d'argent. Il est déconseillé d'amener des objets personnels

En cas de perte, de vol ou de détérioration, **l'Accueil de loisirs ne pourra être tenu pour responsable**

Calendrier Accueils de loisirs 2023/2024

ÉTÉ 2023

Périodes	Ouverture des inscriptions	Date limite inscription/désinscription	Sites ouverts
Du 10 au 13 juillet <i>(fermeture le 14/07)</i>	jeudi 1er juin	lundi 3 juillet	Maxent, Monterfil, Plélan le Grand et Treffendel
Du 17 au 21 juillet		lundi 10 juillet	
Du 24 au 28 juillet		lundi 17 juillet	
Du 31 juillet au 4 août		lundi 24 juillet	Plélan le Grand
Du 7 au 11 août		lundi 31 juillet <i>(Fermeture accueil du 7 au 18/08)</i>	
Du 14 au 18 août <i>(fermeture le 15/08)</i>			
Du 21 au 25 août			
Du 28 au 31 août <i>(fermeture le 01/09)</i>		Lundi 21 août	Monterfil et Plélan le Grand

MERCREDIS de sept 2023 à juillet 2024

Périodes du	Ouverture des inscriptions	Date limite inscription/désinscription	Sites ouverts
6 Sept au 18 Octobre 23	vendredi 28 juillet	Le mercredi qui précède la semaine concerné	Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan le Grand et Treffendel
8 Nov au 20 Déc 23	vendredi 6 octobre		
10 Janv au 21 Fév 23	vendredi 8 décembre		
13 Mars au 17 Avril 23	vendredi 9 février		
15 Mai au 3 Juillet	vendredi 12 avril		

PETITES VACANCES 2023/2024

Périodes	Ouverture des inscriptions	Date limite inscription/désinscription	Sites ouverts
Automne <i>(du 23/10 au 3/11/2023)</i>	vendredi 22 septembre	vendredi 13 octobre	Maxent, Plélan le Grand et Treffendel
Noël <i>(du 2 au 5/01/2024)</i>	vendredi 17 novembre	vendredi 8 décembre	Plélan le Grand
Hiver <i>(du 26/02 au 08/03/2024)</i>	vendredi 26 janvier	vendredi 16 février	Maxent, Plélan le Grand et Monterfil
Printemps <i>(du 22/04 au 03/05/2024)</i>	vendredi 22 mars	vendredi 12 avril	Maxent, Plélan le Grand et Treffendel